

Tableau des pièces justificatives selon le mode de départ en mission

Document à fournir	 VOITURE	 Véhicule de service	 Train	 Avion
Fiche de constitution de mission				
Convocation officielle à la mission				
Copie de la carte grise				
Attestation d'assurance				
Fiche de fin de mission				

Notes pratiques :

- Je remplis ma fiche de constitution de mission et de fin de mission, à l'aide des menus déroulants, je sélectionne la réponse adaptée à ma situation et je la fais signer par mon N+1 ;
- Je joins systématiquement ma convocation officielle pour tout déplacement ;
- En cas d'utilisation de mon véhicule personnel dans le cadre d'une mission, que ce soit pour convenance personnelle ou dans l'intérêt du service, je dois impérativement transmettre au CSMR une attestation d'assurance **nominative** en cours de validité, mentionnant explicitement la couverture des déplacements à titre professionnel (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006-article 10) ;
- Hors frais de restauration et d'hébergement, je dois conserver les pièces justificatives jusqu'à mon remboursement et les communiquer le cas échéant à l'ordonnateur qui en ferait la demande. Si cela excède le seuil des 30 €, je suis tenu de communiquer systématiquement les pièces justificatives à l'ordonnateur.